



Ville de Cerny

Extrait du registre des décisions Essonne

8 rue Degommier 91590 CERNY 01 69 23 11 11 @mairie@cerny.fr

DÉCISION N° 20-2026 – 7.5

Date : 15 septembre 2026

Objet : **Fonds d'urgence Canicule :**
Demande de subvention à la Région Ile-de-France

Pour faire face à l'épisode de canicule de cet été, la Région a débloqué un fonds d'urgence de 2 millions d'euros pour les hôpitaux, les associations de solidarité et toutes les communes qui ont eu besoin d'équipements de rafraîchissement (climatiseurs, brumisateurs, ventilateurs, etc.).

L'aide régionale est comprise entre 500€ minimum et 10.000€ maximum et correspond à 70% des dépenses éligibles et acquittées.

Les dépenses éligibles correspondant à une subvention d'un montant inférieur à 500€ ne donnent lieu à aucune subvention.

Pour les communes dont la population n'excède pas 5.000 habitants, la subvention régionale est plafonnée à 5.000€.

La commune ayant fait l'acquisition de 15 climatiseurs mobiles en août dernier, elle est éligible au dispositif. Il y a donc lieu de le solliciter.

En application de la délibération du Conseil municipal du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire,

SOLLICITE le fonds d'urgence « Canicule » mis en place par la Région Ile-de-France, à hauteur de 5 000,00 €, en ce qui concerne l'acquisition de climatiseurs mobiles.

PRÉCISE que la dépense totale de l'opération s'élève à 10 900,35 €HT, et que l'aide financière sollicitée représenterait 45,87 % de la dépense,

DIT que le calendrier de réalisation est le suivant :

Date de la commande	12 août 2026
Date du retrait en magasin des climatiseurs	13 août 2026
Date de règlement de la facture	28 août 2026

Pour extrait conforme,

Pour Marie-Claire CHAMBARET
Maire de Cerny,
Par suppléance,
Rémi HEUDE, 1^{er} adjoint

